

CONTRAT DE LOCATION

Objet de location : Centre Pédagogique Alpin « **Les Cabris** » (110 lits)
Route des Chamois 2
1854 Leysin
+41 (0)79 220 49 76
www.lescabris.ch

	Entre le bailleur :	Et le locataire :
Nom / Raison sociale	Ecole Moser SA	
TVA No	CHE-105.998.086	
Adresse	Chemin de la Montagne, 81	
NPA / Ville	1224 Chêne-Bougeries / GE	
Téléphone	+41 (0)22 860 80 80	
E-mail	comptabilite@ecolemoser.ch	

Utilisation pratique : Déplacement scolaire, colonie de vacances, camp de ski ou de loisirs, séminaire, teambuilding, formation ; la relocation ou sous-location à des tiers est strictement interdite.

Nombre de participants :

Le minimum est de 50 participants.

Un accompagnant pour 10 enfants.

Durée de l'utilisation : Début de la location :
Fin de la location :
Total des nuitées :

Prix total de la location (taxes de séjour incluses) :CHF

(Nbrs de participants X nuitées, avec ou sans pension complète (merci de souligner votre choix))

Voir conditions générales

Tous les participants amènent : Un sac de couchage (sauf notification contraire), linge de bain, chaussures d'intérieur et une gourde.

Acompte : La réservation n'est définitive qu'après le paiement d'un acompte de 50 % du prix de la location, montant qui sera déduit de la facture finale. Les règlements se feront par virement bancaire selon les coordonnées bancaires ci-dessous. Lors du paiement, il est indispensable de mentionner le nom du locataire ainsi que les dates de la location.

Banque : UBS Switzerland AG

Bénéficiaire : Ecole Moser SA - 1224 Chêne-Bougeries

Iban : CH72 0024 0240 2993 8200 P

No compte : 240-299382.00P

BIC : UBSWCHZH80A

Échéance : Une facture finale vous parviendra après votre séjour. La location et les charges sont à payer dans les 20 jours après réception de la facture, net, sans déduction d'escompte par virement bancaire. (Il est important de noter qu'à l'étranger, les frais bancaires du locataire sont également à la charge du locataire). Après ce délai de 20 jours, un intérêt de retard de 5 % sera appliqué.

Règlement de la maison : Le règlement de la maison fait partie intégrale du contrat de location. Dès réception des clés, le locataire est responsable de tous dégâts causés au mobilier ou perte par rapport à l'inventaire de l'objet loué. Pour les mineurs, l'accès à la cuisine et derrière le comptoir sont interdits.

Dans les chambres, les lits, mobilier, lampes, ne se déplacent pas. Les poubelles sont triées et vidées aux endroits indiqués. Les accompagnateurs établissent un programme des différentes tâches journalières à faire. La nourriture est à consommer uniquement dans la salle à manger.

Responsabilité en cas de dommages : Les dommages causés par le locataire seront facturés au prix de rachat (valeur à neuf + frais d'achat). D'éventuelles factures relatives devront être réglées dans les 20 jours dès réception de la facture.

Responsabilité pour l'exécution du contrat : Le locataire est tenu de payer la totalité du prix de location y compris les charges, même si l'objet n'est que partiellement ou pas du tout utilisé. Il a cependant la possibilité de présenter un locataire de remplacement, pour autant que ce dernier accepte toutes les conditions du contrat. Dans ce cas il n'aura qu'à régler un dédit correspondant à la différence entre les deux contrats. Il est cependant solidairement responsable envers le bailleur que le locataire de remplacement respecte toutes les obligations figurant dans le contrat.

Résiliation du contrat par le locataire : Si le locataire ne présente aucun locataire de remplacement, il devra payer les dédommagements suivants (en pourcentage du prix de location) :

- Résiliation plus de 100 jours avant le début de location : Aucun frais d'annulation
- Résiliation entre 100 et 50 jours avant le début de location : 50 %
- Résiliation entre 50 et 30 jours avant le début de location : 80 %
- Résiliation moins de 30 jours avant le début de la location : 100 %.

Résiliation du contrat par le bailleur : Si des cas de force majeure (catastrophes écologiques, forces de la nature, mesures des autorités publiques, etc.), des événements imprévisibles ou inévitables empêchent la location ou sa poursuite, le bailleur est autorisé (sans obligation) de proposer au locataire un bien comparable sans possibilité de recours en dommages et intérêts. Si la prestation ne peut être exécutée en tout ou en partie, le montant payé ou la partie correspondante est remboursée sans possibilité de recours en dommages et intérêts.

Nature du communiqué : Tous changements ou résiliation de contrat par le locataire doivent être communiqués par écrit au bailleur.

Dispositions légales :

- Sans autres conventions, les dispositions du droit suisse des obligations font foi.
- Pour tous conflits afférents à ce contrat, le for judiciaire sera déterminé par domicile du bailleur.
- Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP pour le montant de la location ainsi que pour les montants dus par le locataire en vertu des dispositions qu'il contient.

Nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement.

Leysin, le

.....
Pour le Centre

.....
Le Locataire

Le double du contrat de location est à renvoyer, dûment signé.

Conditions générales

Les Cabris ci-après : le « Centre ».

1. Réservation

1.1 *Chambres*

Les réservations des chambres se font exclusivement par internet sur le site www.lescabris.ch

1.2 *Mur de grimpe*

Le Centre dispose d'un mur de grimpe avec autobloquant. Le mur de grimpe ne peut être utilisé que si un adulte compétent est présent. Le Centre décline toute responsabilité en cas d'accident et tous les utilisateurs doivent être en possession d'une assurance couvrant le risque inhérent à cette activité.

2. Hébergement

2.1 *Le jour de l'arrivée*

Les chambres sont disponibles à partir de 12h00.
Les clés et badges sont remis au chef de groupe.

2.2 *Le jour du départ*

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h00

Un rendez-vous sera fixé avec le chef de groupe pour le contrôle des chambres avant le départ. Les clés et/ou les badges doivent être rendus à la réception. Les éventuels dégâts ainsi que les clés et/ou les badges perdus sont facturés.

Un vestiaire ou une salle pourra être mis à disposition afin d'y déposer provisoirement les bagages.

3. Restauration

Le prix de la nuitée au Centre inclut la pension complète, comportant à midi un repas chaud ou un pique-nique sur demande.

Les responsables de camp de ski peuvent demander la demi-pension afin de pouvoir prendre le repas de midi sur les pistes. Il convient alors de l'annoncer avant le séjour (délai de 15 jours avant le début de location); les tarifs seront adaptés.

Les commandes pour les pique-niques doivent être passées 48 heures à l'avance.

4. Blanchisserie

Le Centre offre un service pour les draps et les taies d'oreillers.

5. Connexion internet

Un réseau sans fil permet aux résidents du Centre d'accéder gratuitement à Internet.

6. Assurance

Toutes les assurances sont exclusivement à la charge des participants, du groupe ou de l'organisateur.

7. Parking

Il n'y a pas de parking réservé pour les résidents. Les participants aux cours et camps sportifs sont encouragés à utiliser les transports publics. Divers parkings publics sont à disposition.

8. Modification des effectifs

Une diminution de 5% des effectifs est tolérée.

Si la différence est de plus de 5%, la direction facturera la totalité des effectifs, moins les 5% de tolérance.

Dans le cas où le nombre de personnes serait plus élevé que prévu, il est impératif d'avertir le plus tôt possible le Centre. Tout sera mis en place pour héberger les hôtes supplémentaires.

9. Conditions de paiement

La facture sera établie à la fin du séjour et devra être payée dans les 20 jours. Un acompte de 50% sera demandé au préalable pour confirmer votre séjour.

10. Frais d'annulation

En pourcentage du prix de location :

Résiliation plus de 100 jours avant le début de location : Aucun frais d'annulation

Résiliation entre 100 et 50 jours avant le début de location : 50 %

Résiliation entre 50 et 30 jours avant le début de location : 80 %

Résiliation moins de 30 jours avant le début de la location : 100 %.

Les réservations deviennent définitives après la confirmation écrite de la Direction « des Cabris ».

11. Vol

Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de matériel.